FH/EDL. 9113

**CIRCULATION ET STATIONNEMENT**

Afin d’assurer la sécurité à tous les usagers de la route et pour permettre le dévoiement de la conduite d’AEP pour le compte de Grand Lac, le stationnement est interdit **carrefour Lamartine**, sur le parking de la station essence, sur 4 places, jusqu’au 22 mars de 7h30 à 17h30.

**Boulevard Lepic**, la circulation est alternée au niveau du chemin Sous le Bois.

La zone de travaux est confinée par des barrières jointives interdisant l’accès du public.

La vitesse de circulation sur l’emprise de chantier est réglementée à 30 km/h.

Merci de votre vigilance et de votre compréhension.